

COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Caisse d'Épargne Auvergne Limousin

Ordre du jour de la réunion plénière du 18 février 2022

I Fonctionnement du Comité Social et Économique

- 1) Approbation des Procès-Verbaux des réunions plénières des 21 janvier et 9 février 2022
- 2) Prochaines réunions de la Commission Égalité Professionnelle Femmes/Hommes et de la Commission Formation Professionnelle
- 3) Désignation du représentant du Comité Social et Économique à l'AG du 29 avril 2022
- 4) Désignation des représentants aux Conseils de Surveillance des FCPE dédiés
- 5) Déplacement de la date de la réunion plénière du Comité du 16 décembre 2022

II Social

- 1) Listes des embauches, départs, CDD, nouvelles affectations, congés légaux (pour convenance personnelle, sabbatique, pour création d'entreprise, parental, etc...), tous les éloignés de l'entreprise
- 2) Calcul de la taxe d'apprentissage
- 3) Présentation du Bilan Social 2021
- 4) Liste des agences en écart de plus de 5 % de l'effectif au regard de la part variable
- 5) Liste des postes vacants
- 6) Gestion des bonus SCPI et I-Sélection
- 7) Entretien DRH et information préalable du DA
- 8) Auxiliaires d'été ?
- 9) Mise à jour du règlement du Plan Epargne Entreprise (PEE)

III Économie

- 1) Tendances et autres informations économiques : résultats commerciaux BDR 2021
- 2) Réponses aux questions non répondues du mois dernier relatives à la part variable et au plan d'animation du 1^{er} trimestre 2022 (questions jointes)
- 3) Nouvelles délégations en crédit immobilier
- 4) Avis sur le projet d'augmentation du capital d'IT-CE (Hermès) (questions jointes)
- 5) Agence Relais et postes vacants, poursuite des missions

IV Santé, Sécurité et Conditions de Travail

- 1) Situation de la CEPAL au regard de la pandémie de COVID-19
- 2) Règle appliquée en cas de salarié positif au COVID-19 : arrêt, isolement, télétravail ou non
- 3) Point sur la salle des coffres de Limoges Carnot

Questions sur la part variable 2022 et sur le plan d'animation du 1^{er} quadrimestre 2022

- 1) Le Comité a besoin de précisions sur les évolutions attendues au niveau des critères déclencheurs en matière de PNB crédit conso et crédit immobilier (cf. page 5 du document fourni, non modifiée le 14 janvier 2022), et pour le Marché des Pro (monétique).
- 2) Définir les notions suivantes : cartographie des vendeurs, diag vendeur, Profidéo, référentiels hebdo d'activité.
- 3) Récompenses du 1^{er} quadrimestre 2022 : pourquoi un classement entre agences pour récompenser les 11 meilleures ?

Questions sur le projet d'augmentation du capital d'IT-CE (Hermès)

Sur les impacts financiers et sociaux

- 1) Quel était le mode répartition des coûts informatiques, à la fois au sein des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne. Comment ces modes de calculs ont-ils évolué ? Y a-t-il eu négociation de ces modes de calculs, et si oui, comment s'est opéré l'arbitrage ?
- 2) Quelles sont les conséquences de ce projet sur les budgets informatiques des Caisses d'Épargne ?
- 3) Quels sont les critères de suivi des objectifs de qualité d'IT-CE ?
- 4) Comment le volet social du projet a-t-il été abordé, permettant de « sécuriser » la qualité de service délivrée, pour une mise en œuvre sereine (maintien des compétences, etc...) ?

Sur la Gouvernance

- 1) Comment la CEPAL sera-t-elle représentée au sein de la gouvernance ? Combien y aura-t-il de représentants pour les Caisses d'Épargne et les Banques Populaires ?
- 2) Comment seront prises les décisions dans cette instance ?
- 3) Comment sera défini le Plan Informatique Pluriannuel ? Comment seront arbitrées les priorités ? Y aura-t-il des « quotas » attribués à chaque membre ou regroupement (Banques Populaires, Caisses d'Épargne, etc...), ou bien les priorités seront-elles définies globalement ?
- 4) Quel est le budget alloué à la structure pour les développements communs sur les 3 prochaines années ? Quelle est respectivement la part allouée au développement réglementaire, au développement communautaire, et au développement spécifique, toujours sur les 3 prochaines années ?
- 5) Y aura-t-il encore la possibilité de développement spécifique pour une Caisse d'Épargne ?